

INFOS FAMILLES

➤ **Communications** Nous vous demandons de nous communiquer le plus possible par mail vos différentes demandes/questions à papivores@aslae.ch Et par téléphone au **027/203.34.72** ou vive-voix pour les absences. Vous pouvez laisser un message sur le répondeur en cas de non réponse.

Prenez note que la plupart des communications seront envoyées par mail, veuillez vérifier vos mails/dossier spam.

➤ **Contrats** Pour chaque modification faite, un nouveau contrat sera libéré. Merci de vérifier toutes les données qui y figurent, et de le valider sur le Portail. *Notez bien que vous pouvez effectuer 2 changements de fréquentation durant l'année scolaire en cours.* Une finance d'inscription unique de CHF 100.00 est perçue ainsi qu'un kit brosse à dents de CHF 3,50 et d'un forfait de CHF 2.- pour la crème solaire si besoin par enfant et par structure. *Le premier contrat de base ne compte pas dans les deux changements, vous avez jusqu'au 30 juin pour effectuer tout changement, une fréquentation à la hausse se fait selon les disponibilités.*

➤ **Demande de changement de contrat/résiliation** La demande doit être faite par écrit à l'aide du formulaire correspondant, vous le trouvez sur le site de l'ASLAE dans l'onglet « Informations générales ». La résiliation se fait moyennant un préavis d'un mois pour la fin d'un mois.

➤ **Formulaires** Veuillez tenir à jour sur le Portail tout changement concernant les différents formulaires que vous avez dû remplir (décharges, attestation employeur..)

➤ **Planning fermeture** Merci de prendre note des jours fériés et des horaires de fermeture de l'UAPE que vous recevrez avec la facture d'août ou disponibles sur le site de l'ASLAE.

➤ **Vacances scolaires et pré-rentree**, vous trouverez toutes les informations ainsi que les documents d'inscription sur le site de l'ASLAE www.aslae.ch en allant dans l'espace « Vacances et fermetures ».

➤ **Centre scolaire** Merci de nous transmettre toutes informations qui nous seraient utiles concernant votre enfant (horaires spéciaux, promenades d'école, piscine, etc). Nous sommes deux entités totalement différentes et c'est à vous, les parents, de relayer les informations. N'oubliez pas d'aviser l'école ET l'UAPE en cas d'absence de votre enfant.

➤ **Absence journée, promenade d'école/journée de ski** Tous les matins, vous avez jusqu'à **8h00** pour nous avertir par **téléphone ou de vive-voix** si votre enfant ne vient pas durant la journée. Dans le cas contraire, les repas seront facturés (midi + soir). Une

déduction de la prestation de garde est faite en cas d'absence due à l'école et pour la période concernée uniquement.

➤ **Départ/arrivée durant la journée**

Arrivées : 6h30-8h00 (9h le mercredi, jeudi et durant les vacances scolaire) / 11h-12h / 13h45-14h

Départs : 11h-12h / 13h-14h / dès 16h (17h le mercredi et durant les vacances scolaire)

Veillez à respecter ces horaires, aucuns départs ou arrivées en dehors de ces horaires, y compris rdv médecin, anniversaire, activité extrascolaire ou autre, n'est possible.

➤ **Enfants irréguliers** Pour les parents ayant des horaires irréguliers, les heures de présence de l'enfant doivent être communiquées par écrit, en principe un mois à l'avance, mais au minimum une semaine à l'avance. L'attribution des places disponibles pour les contrats irréguliers se fera par ordre d'arrivée des plannings et en fonction de l'organisation de la structure (Cf. règlement de l'ASLAE).

➤ **Dépannage** Si vous avez besoin d'un dépannage pour votre enfant, nous pourrons vous répondre uniquement le vendredi de la semaine précédente à partir de 16h, une fois que nous aurons reçu les horaires des personnes inscrites en irrégulier.

➤ **Déplacement** Dans le cadre des UAPE, les enfants sont habilités à se déplacer seuls dès la 5H moyennant la signature de la décharge usuelle. Pour les enfants de la 1H la 4H l'article 8 du règlement de l'ASLAE s'applique, « Seules des personnes majeures peuvent prendre en charge l'enfant ».

➤ **Petit déjeuner** Le petit déjeuner est facultatif, il est proposé aux enfants pour autant que cela ait été annoncé par le.s parent.s et il est servi entre 6h30 et 7h45 au plus tard.

➤ **Activités extérieures** Les sorties ont lieu pas tous les temps (sauf en cas de forte pluie, neige, tempête ou canicule). Veuillez donc adapter les vêtements de vos enfants en conséquence et de les équiper avec : un sac à dos, une bouteille/gourde vide, une casquette, des gants, un bonnet et ensemble de ski (hiver), de chaussures adaptées à la marche (pas de sandales ouvertes type claquette). Un petit kit d'habits de rechange peut être déposé au vestiaire au casier de votre enfant.

Pour toutes questions concernant le règlement de l'ASLAE, vous pouvez le trouver sur le site www.aslae.ch